

Séance du conseil général de la Commune de Pomy du lundi 28 septembre 2020

1.- Appel

Il est 20h20 lorsque Philippe Widmer, président du conseil général ouvre la séance.

33 membres sont excusés, 24 sont absents. Covid oblige, les membres sont entrés masqués, se sont désinfecté les mains et les distances entre les chaises ont été respectées.

2.- Approbation du procès-verbal du 29 juin 2020

Le PV est accepté à l'unanimité après les excuses de Josiane Borne pour avoir oublié d'y mentionner l'assermentation de M.Olivier Iseli.

3.- Assermentation

M.Jean-Pierre Grin est assermenté.

57 conseillères et conseillers sont présents à cette séance.

4.- Préavis 2020-04 Demande d'un crédit complémentaire au crédit accordé dans le cadre du préavis municipal No2015-05 pour la construction d'une nouvelle salle polyvalente

Notre syndic reprend l'historique de la construction qui a duré 22 mois. Si elle fait le bonheur des utilisateurs depuis janvier 2019 quelques travaux de finition et mise en conformité sont encore à régler.

Le dépassement lié aux travaux trouve sa cause pour les raisons majeures suivantes :

- les conduites d'eau potable, de gaz ont dû être dévoyées. Des fouilles supplémentaires pour évacuer l'eau claire et l'eau usée de façon gravitaire.
- Le poste béton armé a été plus élevé que prévu de CHF 100'000.-
- Un pan de toit a été couvert de panneaux photovoltaïques pour un montant de CHF 150'000.-
- Les honoraires supplémentaires d'architecte, d'ingénierie, de suivi de chantier pour un montant de CHF100'000.-
- Un montant de CHF 25'000.- pour divers et imprévus.

Le montant total des dépenses non budgétées s'élève à CHF 525'000.-

Une participation plus élevée de l'ECA, permet de réduire la demande de crédit complémentaire à CHF 316'000.-

M.Pugliese nous lit le rapport de la commission qui signale que le présent dépassement aurait dû faire l'objet de demandes de crédits complémentaires auprès du Conseil, cependant il est favorable à l'acceptation du préavis.

M.Borne comprend tout à fait les motifs du dépassement par contre il trouve la forme plutôt limite. Pour quelle raison n'y a-t-il pas eu de préavis plus tôt ?

Notre syndic répond qu'il n'a pas été en charge du pilotage dès le début et qu'il s'est retrouvé devant une montagne de factures. On aurait pu éviter une telle situation par un pilotage régulier dès le départ, notamment par l'architecte.

M.Borne : quelles mesures ont été prises en cas de futurs projets similaires à Pomy ?

Notre syndic : il y a plusieurs options :

- travailler avec une entreprise générale chargée de piloter et respecter l'enveloppe.
- piloter de manière plus stricte et être plus rigoureux avec l'architecte.

M.Borne demande si l'architecte a fait un geste.

Notre syndic : l'architecte a fait un tout petit geste: il n'a pas facturé la modification des plans pour l'accueil de jour.

M.Thubert : les panneaux solaires choisis fonctionnent-ils bien?

Notre syndic : Non, ils sont supposés charger de jour et fonctionner la nuit. Les intervenants dont Romande Energie se renvoient la balle. Cependant la facture totale a dû être versée fin 2019, c'était une des conditions pour obtenir des subventions. Mais notre syndic avoue être têtu et pas prêt à lâcher le morceau.

M.Jacques-Emile Henry La somme dévolue à l'architecte est-elle méritée au vu de ses cafouillages ?

Notre syndic informe que cette somme est fixée selon les normes SIA et recouvre des frais d'architecte, d'ingénierie, de direction des travaux...

M.Jacques-Emile Henry trouve regrettable que l'architecte n'ait pas planifié tout de suite les panneaux photovoltaïques ainsi que le gravitement des eaux usées, un problème connu de longue date. En tant que professionnel il aurait dû le voir.

Notre syndic est conscient que les architectes ne prévoient pas tout et que nous n'avons aucun moyen de pression. Dans la situation présente le plus judicieux est de concentrer son énergie pour que la Grande salle fonctionne de manière optimale plutôt que de partir en justice sans grande chance de succès.

M.Bueno : Quelles sont les conséquences si le Conseil refuse le Préavis ?

Notre syndic : Le Conseil n'a de choix que sur la façon d'amortir.

Notre Président : L'argent ayant été dépensé, si le Conseil refuse le préavis, il doit également refuser les comptes. La problématique a été complexifiée du fait que tous les Municipaux n'ont pas suivi le projet « grande salle » dès le départ.

M. Jaquenoud : Les travaux qui restent ont-ils été chiffrés et budgetés ?

Notre syndic nous renvoie au préavis : Le solde des factures se monte à CHF 40'000.- et la mise aux normes a déjà été effectuée.

Soumis au vote le Conseil décide:

- D'accepter le crédit d'investissement complémentaire de CHF 316'000.-, 5 voix contre et 11 abstentions.
- D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 136'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix, 4 voix contre et 10 abstentions.
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 180'000.- de fonds de réserve bâtiments administratifs, 2 voix contre, 12 abstentions.

5.- Préavis 2020-01 Comptes communaux et rapport de gestion 2019.

Notre syndic commente les comptes . Nous avons aux produits CHF 3'320'977,93 et aux charges CHF 3'318'848,41 d'où un excédent de produit de CHF 2'129,52 alors que le budget 2019 présente un déficit de CHF 182'212.-.

Ce bon résultat est lié entre autre à une augmentation des rentrées d'impôts de CHF 300'000.-. On peut se féliciter également du bon rendement des sources. L'ensemble des amortissements obligatoires ont été réalisés ainsi qu'un amortissement extraordinaire des travaux « sécurisation du ruisseau de Pomy » de CHF 25'000.-

M. Devals nous lit le rapport de la commission de gestion qui recommande d'accepter les comptes et d'en donner décharge à la Municipalité.

Les comptes 2019 sont soumis au vote et acceptés, une voix contre et 2 abstentions.

6.- Préavis 2020-02 Arrêté d'imposition.

Notre syndic ne fait aucun commentaire puisque la Municipalité propose de reconduire les mêmes paramètres que l'année dernière.

Mme Jeanne Pellaux nous lit le rapport de la commission de gestion favorable au préavis.

Mme Kudelski : le taux de l'impôt de succession a-t-il été évalué ainsi qu'elle en avait fait la demande l'an dernier ?

M. Pugliese : Le sujet n'a pas été abordé.

Notre président : Pour que le point soit traité il faut soit faire une motion soit un amendement au présent préavis pour l'an prochain.

Notre syndic prend note et précise qu'en 9 mois il n'a pas pu prendre connaissance de tout. La Municipalité fera des simulations pour l'année prochaine.

M.Borne demande que les impôts soient abaissés d'1,5 points selon le souhait du canton.

Notre syndic : On aurait pu le faire l'an passé mais pas fait par manque de simulation pour les 5 prochaines années.

Mme Billaud : La Municipalité a préféré jouer la carte de la prudence en partie à cause d'activités scolaires extramuros en projet coûteuses.

M.Robert Richardet : La commune connaît un endettement élevé. La priorité est de baisser la dette. De plus nous allons au devant de frais avec nos canalisations à revoir. Et bien sûr il y a l'inconnue des conséquences du Covid sur nos rentrées d'impôts.

M.Borne propose le geste de 1% pour les citoyens de la commune.

M.Hug:La courbe des comptes est sinusoïdale; une année positive et la suivante négative.

Notre Président demande à M.Borne s'il souhaite un amendement et la réponse est oui.

Notre Président rappelle le fonctionnement des amendements.

M.Denis Roulier comprend M.Borne mais il trouve risqué de baisser maintenant. On aurait dû augmenter les impôts avec le projet grande salle et répercuter plus tard.

M.Kilian Cuche abonde dans le sens de M.Denis Roulier : Nous allons au devant de gros travaux en terme de canalisations afin de régler les soucis d'inondations du bas du village. En cas de baisse aujourd'hui, il faudrait réaugmenter en 2022.

M.Pierre-Henri Burdet : Que vaut 1 point d'impôt à Pomy ?

Notre syndic : Environ CHF 28'000.-

Notre Président soumet l'amendement au vote :

Qui souhaite voir passer de 71% à 70% de l'impôt cantonal de base :

- Impôt sur le revenu et la fortune
- Impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales
- Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Oui : 9 Abstentions : 11. L'amendement est refusé.

Soumis au vote l'arrêté d'imposition 2021 est accepté, 2 voix contre et 8 abstentions.

7.- Informations de la Municipalité.

M. Olivier Dupertuis: Les projets de construction avec dérogation(s) seront dorénavant quasi toujours refusés.

M. Patrick Grin: L'emploi temporaire de M.Gilland touche à sa fin. Ces programmes d'occupation sont une réelle aubaine pour notre employé communal à la belle saison (du 1er juin au 30 sept)

Le cimetière a été désaffecté et tout juste engazonné.

Forêts : des coupes de bois seront réalisées à Plan-Bois avec pour objectif l'obtention d'une forêt mixte d'espèces diverses.

La matinée forêt a été repoussée au 8 mai 2022.

Défense incendie : Pendant le semi-confinement le SDIS a pu compter sur un maximum de pompiers pour peu de sinistres. A la reprise les disponibilités ont chuté. Aucun exercice ni aucune formation n'ont eu lieu pendant le confinement. Les pompiers doivent conserver leurs effectifs. De nouveaux statuts sont en préparation.

Police NV : Prudence en descendant à Yverdon, le radar guette.

M.Kilian Cuche

Dans le domaine des SI plusieurs travaux ont été réalisés, notamment la réparation des regards, rue de la Poste, route de Cronay et chemin des Vignes.

A Chevressy les collecteurs ont été débouchés et une nouvelle chambre a été installée rendant l'accès aux collecteurs beaucoup plus facile. Il a été également procédé au curage des Terreaux (refuge).

Une 1ère série d'analyses de notre eau a donné de bons résultats. Le rendement de nos sources est également très bon.

Le ruisseau du GI a été refait et des réparations ont été effectuées au chemin des Vignes.

Des travaux sont en cours : Le site internet qui arrive à bout touchant, l'élaboration du règlement sur la distribution de l'eau, le déversoir au chemin de Clon et le collecteur EU à la route de Cuarny.

Les travaux futurs: La rénovation du réservoir, la création d'un ouvrage de rétention au ruisseau en bas de Clon ainsi que l'étude globale de l'évacuation EC et EU. Pour rappel : les travaux de privés sur la voie publique ne sont pas autorisés sans autorisation de la Municipalité.

M. Roger Hug.

Nous avons tous reçu le mémento des déchets auquel on peut ajouter un point : la laine de verre ainsi que tout matériel de démolition n'est pas accepté à la déchèterie et doit être remis aux entreprises.

Le chantier passage piétons au chemin des Vignes est petit mais s'avère compliqué.

Un éclairage sera bientôt posé au terrain de foot suite à une demande faite au Conseil.

Pour info : le passage de la route par Sermuz sera fermé pendant deux mois.

Mme Murielle Billaud.

La reprise des classes a eu lieu conformément aux normes Covid.

Dès la rentrée 2021, il y aura des portacabines à Yvonand, donc des coûts supplémentaires. Le chantier titanesque de la salle de gym triple mérite le détour.

Concernant l'accueil de jour, des tranches horaires sont déjà complètes avec liste d'attente. Nous allons toucher des subventions pour permettre la réorganisation du réseau d'accueil.

M. Robert Richardet

Les locataires de nos appartements sont stables ce qui est agréable.

Dans l'ancien collège un problème a été détecté avec la cheminée au gaz. La réparation aura lieu au printemps.

Il remercie Mme Bonvin pour le travail supplémentaire en matière de désinfection des tables et des locaux.

M. Yvan Débieux

Notre syndic remercie l'assemblée d'avoir accepté les trois préavis.

Il a bien pris note des requêtes concernant le taux d'imposition et reviendra devant le Conseil avec des chiffres.

Pour info : les négociations entre l'UCV et le conseil d'Etat concernant la facture sociale sont vives. L'impact sur notre commune n'a pas encore été chiffré.

Il annonce qu'il a repris la présidence de l'ASIYE.

8- Divers et propositions individuelles.

M.Hermida propose une amélioration de la sécurité des enfants sur le parcours entre le collège et la grande salle. Il pense notamment aux Castors.

M.Hug : Le débat avait déjà eu lieu il y a quelques années mais la DGMR avait refusé d'entrer en matière pour la création d'un passage piétons.

Mme Rohner : Le manque de sécurité la surprend également et elle signale qu'en quelques années le nombre d'enfants a fortement augmenté.

Notre Président affirme que M.Roger Hug a pris le sujet en compte.

M.Ballif : Plus aucun permis de construire non conforme au règlement ne sera accepté: de quel règlement s'agit-il?

M.Dupertuis : Il s'agit du règlement communal de 1991 et non du règlement cantonal.

M.Ballif : C'est bien ce que j'affirme depuis longtemps.

M.Quentin Pellaux : A-t-on des nouvelles du futur plan de quartier de Longemalle ?

M.Dupertuis : Nous attendons la réponse écrite de Mme Luisier. Cela semble ok mais on n'est pas à l'abri d'un recours au niveau fédéral.

M.Jean-Daniel Richardet : Au bilan figure un fonds de réserve protection civile. Est-ce bien pour les abris ? Si oui, vu que l'abri est maintenant réalisé, on pourrait utiliser ce fonds pour la grande salle.

Notre syndic : Oui sur le fond. Mais ce n'est pas si simple. Nous avons un abri pour 80 personnes, du coup nous pouvons utiliser uniquement le montant correspondant.

M.Annen : Si le syndic se dit têtù, lui aussi. Il demande un billet du syndic pour le site web et estime qu'après 9 mois de syndication, c'est le moment.

M.Kevin Cuhe : Serait-il envisageable d'installer des portes sur les containers alu et flaconnage de manière à faciliter leur évacuation et pour éviter le danger des coupures pour les enfants.

M.Hug : Les containers sont loués et une telle modification coûterait CHF 12.- par mois et par container. De plus la déchèterie n'est pas une place de jeux pour les enfants.

Mme Kudelski : Certaines communes proposent des cartes journalières CFF. Qu'en est-il de Pomy ?

Mme Billaud : Chaque billet correspond à un abonnement général. Il faut donc une demande importante pour que cela vaille la peine.

M.Jean-Daniel Richardet : La facture est élevée pour les communes. Par contre on peut en acheter à CHF 49.- chez Interdiscount ou à la commune d'Yvonand qui les vend à peine plus cher aux gens de l'extérieur qu'à ses concitoyens.

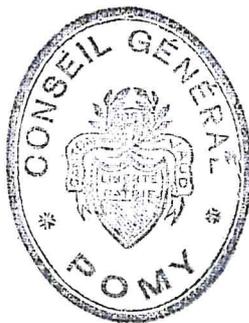
Mme Anne-Lise Roulier remercie pour le trou rebouché dans la Ruelle. Elle signale un panneau « travaux » abandonné depuis les fouilles Swisscom.

Mme Kudelski : Le chemin de Frête est fermé à la circulation, pourrait-il devenir cycliste ou piétonnier ?

M.Hug : Lors de la création du giratoire de l'Orif, la route jusqu'au giratoire de Pomy sera élargie et le chemin de Frête définitivement fermé car son accès à la route cantonale est jugé trop dangereux pour tout type de circulation.

Notre président clôt l'assemblée à 22h20 en souhaitant que le Covid baisse rapidement la garde.

Le Président



La secrétaire

